

Annexe 2 : Liste des médicaments nécessaires à la mise en œuvre du Programme Sanitaire d'Élevage (PSE).

Ne sont mentionnés que des médicaments avec AMM en France. Actuellement, le PSE ne concerne que la lutte contre *Varroa destructor*.

1/ Médicaments inscrits sur la liste positive (article L.5143-6 du CSP) et utilisables dans la lutte contre la varroose, délivrés sur ordonnance.

a/**APIVAR ND** (amitraze), lanières à 500mg d'amitraze.

Laboratoire VETO-PHARMA, 12-14 Avenue du Québec, ZA Courtaboeuf
91140 Villebon sur Yvette. Tél. 01 69 18 84 80 Fax. 01 69 28 12 93

Modalités d'utilisation :

Après retrait des hausses, dans une ruche Dadant 10 cadres, insérer 2 lanières au niveau du nid à couvain en laissant un espacement d'au moins un cadre entre les lanières. Il est recommandé de repositionner les lanières dans le nid à couvain au bout de 4 à 5 semaines. Laisser les lanières en place pendant 10 semaines. Retirer les lanières en fin de traitement. Le traitement est à réaliser au plus tôt après la récolte de miel en fin d'été ou en automne.

Pour une ruchette, n'utiliser qu'une lanière.

b/**API-BIOXAL ND** (acide oxalique) poudre pour traitement dans la ruche (sachets de 35 g ou 175 g ou 350 g).

Titulaire de l'autorisation sur le marché :

Chemicals Laif : Viale Dell'artigianato 13 (Padova) 35010 Vigonza, Italie

Numéro d'AMM : FR/V/1748622

Distribué en France par :

Central Pharma Logistics

260 voie Atlas, Z.A. Athélia III

13600 La Ciotat

Tél : 04 42 84 17 70

Pour qu'il soit plus efficace, le traitement doit être administré hors couvain (hiver ou après 25 jours d'encagement de la reine en période de ponte) ou lorsque le couvain est à son niveau le plus bas.

Le traitement est à administrer sans les hausses et sur tout le rucher pour éviter les réinfestations. L'administration par sublimation n'est pas recommandée en été.

Posologie et mode d'administration par égouttement :

porter un masque, des gants et des lunettes lors de l'ouverture du sachet.

Verser toute la poudre dans la quantité indiquée de sirop (eau et saccharose dans un rapport 1/1 et mélanger jusqu'à sa dissolution (concentration de la solution : 4,2% d'acide oxalique dans 60% de sirop de saccharose)

Sachet de 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop, traitement pour 10 ruches

Sachet de 175 g : dissoudre dans 2,5 l de sirop, traitement pour 50 ruches environ

Sachet de 350 g : dissoudre dans 5 l de sirop, traitement pour 100 ruches environ.

Le traitement doit être administré en une seule fois, la dose nécessaire est de 5 ml par espace entre deux cadres occupé par des abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue et distribué sur toute la longueur de l'inter-cadres. La dose maximale est de 50 ml par ruche. On peut faire jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

Posologie et mode d'administration par sublimation : utiliser un appareil à résistance électrique pour la sublimation. Remplir le réservoir de l'appareil avec 2,3 g de produit. Placer l'appareil à l'entrée de la ruche sous les abeilles en évitant tout contact avec les rayons de miel. Fermer l'entrée pour éviter que la vapeur et les abeilles ne s'échappent de la ruche. Actionner l'appareil pendant environ 3 minutes en suivant les instructions du fabricant et maintenir la ruche bien fermée pendant encore 15 minutes. Laisser refroidir puis nettoyer l'appareil à l'eau potable. Dose maximale de 2,3 g par ruche en une fois, un traitement par an.

Précautions d'emploi : la poudre pouvant provoquer une dermatite de contact ou une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires, éviter tout contact direct avec la poudre. Porter un masque de protection conforme à la norme européenne EN 149 (type FFP2), des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation du produit ou lors du traitement.

2/ Médicaments délivrés sans ordonnance.

a/ Tau-fluvalinate

APISTAN ND (tau-fluvalinate), lanières en polymère plastique à 0,8 mg de tau-fluvalinate.

Commercialisé par Vita (Europe) Ltd

Distribué par QALIAN, 34 rue Jean Monnet, Z.I. d'Etriché, BP 20341 49503 Segré Cedex.

Tél. 33(0)2 41 92 11 11

Modalités d'utilisation :

Après retrait des hausses, insérer 2 lanières au niveau du nid à couvain en laissant un espacement d'au moins un cadre entre les lanières. Laisser les lanières en place pendant 8 semaines, repositionner les lanières dans le nid à couvain au bout de 4 semaines de traitement si besoin. Le traitement est à réaliser le plus vite possible après la récolte de miel en fin d'été ou en automne.

L'utilisation de ce médicament, en raison de résistances avérées, est préconisée actuellement une année sur quatre en alternance avec d'autres traitements.

b/Spécialités contenant du thymol

- **APIGUARD ND** (thymol), barquettes de 50 g de gel de thymol.
Commercialisé par Vita (Europe) Ltd
Distribué par QALIAN, 34 rue Jean Monnet, Z.I. d'Etriché , BP 20341 49503 Segré
Cedex. Tél. 33(0)2 41 92 11 11

Pour une colonie, le produit se présente sous forme de barquettes de 50g contenant un gel acide poly-acrylique assurant une diffusion régulière du thymol présent à 25% dans le gel. La barquette se dispose sur les têtes de cadres de la ruche en prenant soin de ménager une chambre d'évaporation, pendant 10 à 14 jours puis une seconde barquette est ensuite placée à la place de la première pendant 2 à 4 semaines. On ne peut traiter qu'à des températures extérieures comprises entre 15 et 30°C.

- **THYMOVAR ND** (thymol), éponges cellulosiques imprégnées de 15 g de thymol.
Produit par la firme suisse Andermatt Biovet
Commercialisé par Laboratoire VETO-PHARMA, 12-14 Avenue du Québec, ZA
Courtaboeuf, 91140 Villebon sur Yvette. Tél. 01 69 18 84 80 Fax. 01 69 28 12 93

Les éponges cellulosiques imprégnées de thymol sont en forme de gaufrettes que l'on peut diviser en deux en fonction de la taille de la colonie à traiter. Les gaufrettes sont disposées sur les têtes de cadre en périphérie du couvain, sous un espace d'évaporation d'au moins 5 mm. Deux applications successives sont nécessaires, chacune pendant 3 à 4 semaines, la température extérieure doit être comprise entre 15°C et 30°C (optimum 20-25°C).

- **APILIFE VAR ND** (thymol, huile essentielle d'eucalyptus, menthol et camphre), plaquettes de vermiculite imprégnées de ce mélange.
Produit commercialisé par le laboratoire CHEMICALS LAIF et distribué en France par CENTRAL PHARMA LOGISTICS, 260 voie Atlas, Z.A. Athélia III, 13600 La Ciotat. Tél. 04 42 84 17 70

Les plaquettes éventuellement fractionnées en 3 ou 4 morceaux sont à disposer en périphérie du couvain, sur les têtes de cadres pendant 7 jours. Le traitement est effectué 4 semaines de suite. Pour une colonie sur 5 à 6 cadres, prévoir une demi-plaquette. La température optimale d'utilisation est de 18 à 38°C.

c/ Spécialité contenant de l'acide formique.

MAQs Bandes de 146g composées d'un gel de polysaccharide et imprégnées de 68,2g d'acide formique, puis enveloppées dans du papier plastifié biodégradable. Le titulaire de l'AMM est NOD Europe. Le produit est commercialisé en France par Laboratoire VETO-PHARMA, 12-14 Avenue du Québec, ZA Courtaboeuf, 91140 Villebon sur Yvette. Tél. 01 69 18 84 80 Fax. 01 69 28 12 93.

L'acide formique agit sur les varroas phorétiques et sur les acariens enfermés dans le couvain.

Le produit s'utilise dans des ruches Langstroth standard à simple ou double corps de ruche ou dans des ruches Dadant avec une grappe d'abeilles couvrant au moins 6 cadres soit environ 10 000 abeilles. MAQs ne doit pas être utilisé sur des ruchettes. On peut utiliser ce produit en présence des hausses mais on ne récolte pas le miel pendant le traitement. La ruche doit être bien ventilée et contenir de bonnes réserves de miel et pollen. Deux bandes par ruche (soit un sachet) sont disposées sur les têtes de cadre et agissent pendant 7 jours. Des varroas continuent à tomber les 21 jours suivants. Il n'est pas nécessaire de retirer les bandes au bout des 7 premiers jours. Le produit sera utilisé à des températures extérieures comprises entre 10°C et 29,5°C. L'acide formique entraînant des remérages et des pertes de reines, il est conseillé de l'utiliser tôt après la dernière miellée et, un mois après le traitement, de vérifier la présence d'une reine dans la colonie traitée.

3/ Précautions lors de la manipulation des produits de traitement.

Il est indispensable de porter des gants imperméables (gants nitrile) et des lunettes de protection (EN 166) ; pour l'acide oxalique, rajouter un masque EN 149 (type FFP2). Le thymol peut provoquer, par contact, une irritation de la peau ou des yeux. En cas de contact avec la peau, nettoyer celle-ci au savon et à l'eau ; en cas de contact avec les yeux, les rincer abondamment à l'eau claire.